

 <b>esede</b> école supérieure en éducation de l'enfance	Do 146 – Cotisations aux assurances sociales à l'esede (2023)	
	Direction	01.03.2023

## 1. Tableau des taux primes d'assurances

	Part employé	Commentaires
<b>Cotisation AVS/AI/APG</b>	5.30 %	Concerne le « 1 <sup>er</sup> pilier »
<b>Contribution LPCFam (VD)</b>	0.06%	Concerne les « Prestations complémentaires familles »
<b>Cotisation AC1</b>	1.10%	Concerne l'« Assurance Chômage » ; selon le montant du salaire, il peut y avoir cotisation complémentaire
<b>Cotisation AANP (code A1)</b>	1.175%	Concerne l'« Assurance accident non professionnel » ; l'assureur est La Vaudoise
<b>Cotisation AAC (code 11)</b>	0.403%	Concerne l'« Assurance accident complémentaire » ; l'assureur est La Vaudoise
<b>Cotisation ass IJM (code 11)</b>	1.185% - F 0.895% - H	Concerne l'« Assurance perte de gain » (distinction hommes-femmes) ; l'assureur est La Vaudoise
<b>Cotisation LPP</b>	8.00%	Concerne la prévoyance professionnelle (2 <sup>ème</sup> pilier) ; l'employeur participe à hauteur de 11.2% (selon art. 9 du Règlement de prévoyance de Previva ( <a href="http://www.previva.ch">http://www.previva.ch</a> ))

## 2. Prévoyance professionnelle

Le plan de prévoyance est par défaut le plan standard. Conformément à l'art. 5bis4 du *Règlement de prévoyance* de Previva, « l'assuré peut demander au fonds, avec copie à son employeur, d'être affilié au plan maxi ou au plan maxi plus. Le passage d'un plan à l'autre peut intervenir au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur demande de l'assuré, moyennant un préavis de deux mois. »

## 3. Allocations familiales

	Montant	Commentaires
<b>Naissance</b>	5.30 %	Également valable pour l'adoption
<b>Enfant</b>	CHF 300.-/mois	Dès le mois de la naissance et jusqu'au mois au cours duquel l'enfant atteint 16 ans
	CHF 340.-/mois	Dès le 3 <sup>ème</sup> enfant
<b>Formation</b>	CHF 400.-/mois	Dès le mois pendant lequel l'enfant débute la formation, jusqu'à la fin de celle-ci, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 25 ans révolus. Une attestation d'étude/de formation est indispensable.
	CHF 440.-/mois	Dès le 3 <sup>ème</sup> enfant